

Compte rendu  
du Conseil d'école du jeudi 3 novembre 2016 17 h / 19h 30

Ordre du jour :

1<sup>ère</sup> partie

- Alae, TAP (TAE)
- effectifs rentrée
- projet d'école
  - \* trombinoscope adultes
  - \* action « On court pour les Restos »
  - \* nouvelle action : médiateurs
- règlement intérieur

2<sup>e</sup> partie

- PPMS / nouvelles mesures de sécurité (suite à la réunion des élus du 15/09)
- compte rendu coopérative scolaire (achats programmés)
- parking école (difficultés pour se garer)
- aide aux devoirs
- travaux (voir liste jointe)
- ménage du bâtiment
- questions diverses

Participants :

Délégué(e)s des parents titulaires : Mmes Gachet, Goudedranche, Hepp, Le Marec, Moro Alvarez, Ohl Charles, Rolland, MM. Mazet, Andréo.

Délégué(e)s des parents suppléants : Mmes Gazano, Lejeune, Périssé, Tallio, Coulombeau.

Education Nationale : Mmes Barthe, Bernadet, Bucelet (décharge de direction), Ehrhart, Fromentin, Gabriel, Guénot, Pellegrino, Précilio, Record, Saint-Sauveur, M. Tissandier.

Agglo muretain : M. Olifirenko directeur ALAE.

Secrétaire de séance : Mme Pellegrino

Délégués des élèves : Lia Mariani, Raphaël Bermejo

Excusés : Mme Estivals IEN, Mme Pérez adjointe au Maire chargée du scolaire, Mmes Ciret, Jeannou (déléguées)

En préambule, le directeur procède à l'installation du nouveau conseil d'école dont il rappelle brièvement le rôle pour les nouveaux délégués. Il rappelle que notamment le Conseil d'école vote le règlement intérieur sur proposition du directeur de l'école et adopte le projet d'école sur proposition du conseil des maîtres.

Dans le cadre du parcours citoyen de l'élève, avec l'accord du conseil des maîtres et de l'IEN, il a souhaité inviter pour la première fois deux délégués de CM2 du parlement des élèves à ce premier conseil d'école.

## 1/ ALAE, TAP (TAE)

### **ALAE**

#### **Effectifs similaires à ceux des années passées.**

Effectifs matin : 90 élèves pour 5 animateurs

Midi : 230 élèves pour 17 animateurs

Soir : 110 élèves en ALAE + 50 en TAE pour 15 animateurs

Il y a eu une réunion du conseil des enfants sur le temps scolaire et une autre réunion pour parler du temps CLAE. Il en est ressorti le manque de jeux de société. Un projet de Noël sera mis en place à partir de la semaine prochaine, tous les vendredis, avec des jeux où tous les enfants défieront les animateurs et collecteront des points. Intervention des délégués d'élèves qui s'inquiètent du respect des jeux. Le CLAE pense que les donner au fur et à mesure instaurera la découverte progressive et donc le respect des jeux.

### **TAP/ TAE**

Organisation à la journée. Il a été difficile de respecter les demandes de tous les élèves. La classe de CE1 a dû basculer sur un autre temps. Couac des mots pas toujours distribués et le directeur du CLAE s'en excuse.

#### **LUNDI :**

Athlétisme avec Christophe ; Scrap-booking avec Angélique ; Hip-hop avec Medhi

#### **MARDI :**

Volley avec Christophe ; Autour des fleurs avec Marlène ; Balle ovale

#### **JEUDI :**

Electricité-bricolage avec Grég ; Pétanque avec Aurore ; Anglais avec Dalila

Il ya 160 enfants inscrits au TAE donc une moyenne de 50 à 60 enfants par jour.

La nouveauté : il y a moins de salles disponibles. L'activité balle ovale ne pourra être suivie en cas de mauvais temps. Un mot circulera pour le deuxième trimestre pour venir chercher l'enfant dans ces cas-là.

Concernant les nuisances sonores à la cantine, quatre ou cinq changements de salles ont été mis en place. Il y a toujours deux services. Il y a eu une réorganisation des tables mais sans réels changements. Donc, ce qui a fonctionné c'est l'espacement des tables. Le directeur remercie les personnes qui assurent le fonctionnement de la cantine car tout l'espace est occupé ce qui ne facilite pas leur travail. Proposition par les élèves, de mise en place de cartons jaunes, de clochettes pour faire signaler par le chef de table qu'il y a trop de bruit. Le chef de table serait désigné sur la base du volontariat.

Sur le temps d'ALAE des exercices d'évacuation sont mis en place, généralement le midi.

## 2/ Effectifs rentrée 16/17

années	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	DATE
<b>15/16</b>	<b>54</b>	<b>41</b>	<b>72</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b><u>284</u></b>	
<b>16/17</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>40</b>	<b>77</b>	<b>56</b>	<b><u>279</u></b>	<b>Au 3/11/16</b>

1	Mme SAINT-SAUVEUR Anne	CP a	<b>23</b>	
2	Mme GUENOT Martine	CP b	<b>23</b>	
3	Mme RECORD Guylène (Mme OUILI Laetitia )	CP CE1	<b>23</b>	<b>6 + 17</b>
4	Mme PRECILIO THOUMELIN	CE1	<b>27</b>	
5	Mme BARTHE Cathy	CE1 CE2	<b>24</b>	<b>11 + 13</b>
6	Mme EHRHART Fatima	CE2 a	<b>27</b>	
7	Mme PELLEGRINO Nathalie	CM1 a	<b>26</b>	
8	Mme FROMENTIN Stéphanie	CM1 b	<b>26</b>	
9	Mme BERNADET Audrey	CM1 c	<b>25</b>	
10	Mme GABRIEL Hélène	CM2 a	<b>27</b>	
11	M. TISSANDIER J-Pierre/ Mme BUCELET Manon	CM2 b	<b>28</b>	
			<b>279</b>	

### 3/ Projet d'Ecole, actions 16/17

Rappel de l'intitulé : L'harmonisation des pratiques et des outils au service des apprentissages

#### A/ Actions reconduites

1/ Participation au dispositif Ecole et Cinéma : les classe de CE1, CPCE1, CE2 et CM2b. Visionnement pour chacune des classes de trois films du patrimoine : les enseignants participent à un prévisionnement pour chaque film le mercredi après-midi.

2/ / Le partenariat avec l'EMEA se poursuit. Le nouveau projet, a pour thème **Les Quatre Éléments** (CP au CE2) / **Les musiques de films** (CM1 et CM2). Mme Grunzweig et Mme Barthès interviendront auprès des classes au cours du second semestre, un cahier des charges sera rempli par les partenaires et soumis à Mme L'Inspectrice de l'Education Nationale. (session 2 : du **30 janvier 2016 au 16 juin 2017**)

3/ Le Parlement des enfants continue à fonctionner ; c'est un outil performant pour l'éducation du futur citoyen, l'enfant devient acteur dans la gestion de son environnement scolaire, il en respecte d'autant mieux les règles. Le premier Parlement s'est déroulé le jeudi 6 octobre de 11h à 12h. Voir compte rendu **en annexe 2.**

Concernant quelques demandes des élèves :

-cages de football : refus de la mairie de les installer pour des raisons de sécurité à cause des filets. Les délégués des élèves pensent que les élèves seraient ravis d'avoir seulement l'armature des cages.

-achat d'une cabane pour la cour, babyfoot, des jeux de cour comme à la maternelle refusés

-achat de ballons pour la cour, des maillots, d'une table de ping-pong, commandés

-faire des dessins à la craie dans la cour, avoir plus de lumière dans les toilettes, réparer les trous dans le bitume, validés

-mettre en place des médiateurs : à définir. C'est un projet à mettre en place.

-devenir une école éco-responsable : Les enseignants constatent que des bacs jaunes manquent dans certaines classes et que dans les classes où le tri est effectué, les déchets sont ensuite regroupés par les agents d'entretien.

#### 4/ Informatique :

M. Arnaudin Xavier, personnel Mairie dédié à l'entretien des machines intervient à l'école le vendredi matin et lundi matin (semaine impaire) en présence des élèves et des maîtres. Un cahier des charges a été élaboré, signé par tous les partenaires et transmis à M. l'Inspecteur.

5/ Divers : cycle piscine mais découpé en trimestre, partenariat EPS avec la ville de Muret (intervenant M. P. Léger)

6/ Dans le cadre de la préparation à l'APER (Attestation de Première Education à la Route), la police municipale interviendra dans les classes de CE2. En fin d'année, les CM2 devraient pouvoir utiliser avec leurs vélos la piste routière installée sur un espace près des gymnases du lycée.

7/ Les classes de CE1 de Mme Précilio et de CE1 CE2 de Mme Barthe devraient partir en classe de découverte.

8/ La plupart des classes vont participer au prix des Incorruptibles (prix de littérature jeunesse). On ne pourrait pas y participer sans la coopérative scolaire.

## **B/ Nouvelles actions :**

1/ Action « On court pour les Restos ».

Dans le cadre des activités de la coopérative scolaire, des programmes d'enseignement moral et civique, le conseil des maîtres a souhaité reconduire **l'action** « On court pour les Restos. **Le mercredi 7 décembre (date à confirmer)**, les élèves devront faire une course d'équipe (1CP 1CE1 1 CE2 1 CM1 1 CM2) sur un parcours adapté pour chaque niveau.

A cette occasion les délégués des parents d'élèves feront une collecte au bénéfice des Restos du cœur qui sont partenaires de l'action avec la municipalité. Un représentant des Restos du cœur fera une intervention dans les classes le mardi 22 novembre à 14h.

2/ Un trombinoscope des adultes qui travaillent dans la l'école est en cours de réalisation. Les CM2b de M. Tissandier ont utilisé à cette occasion les tablettes.

3/ Action médiateurs

A l'initiative des délégués des élèves, le conseil des maîtres va élaborer une action « médiateurs » de cour.

Elle sera soumise à l'IEN.

## **4/ Règlement intérieur (annexe 3)**

Le directeur propose au Conseil d'école d'ajouter au paragraphe « horaires » la mention : « sauf la classe n° 8 située au fond du couloir côté cantine qui utilisent l'escalier le plus proche et sort par le portail ».

Et, à la demande du DASEN, au paragraphe surveillance : « Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit. »

Vote du Conseil d'école : entériné à l'unanimité

Le nouveau règlement intérieur en annexe sera transmis à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale pour approbation.

## 5/ PPMS /exercice incendie

\* Un exercice PPMS alerte attentat a eu lieu le lundi 17 octobre à 14h.

Il était obligatoire et devait avoir lieu avant le premier conseil d'école.

La Mairie a organisé le 15 septembre une réunion regroupant tous les partenaires pour préparer des nouvelles mesures de sécurité concernant le risque attentat.

\* Un exercice incendie a eu lieu le 26/09/16. Il a été réalisé avec l'école maternelle.

Plusieurs demandes de travaux ont été faites pour augmenter le mur côté portail et agrandir le passage du petit portail qui donne sur le terrain d'aventure. En attente de la réponse de la mairie. Remarque des délégués de parents d'élèves : regret que la mairie attende pour entériner la validation de travaux.

## 6/ Coopérative scolaire

### 1/ Comptes 2015/16

Les comptes de la coopérative scolaire pour l'année 2015/2016 ont été arrêtés et certifiés par deux enseignants. Mme Guénot, mandataire volontaire et bénévole, a transmis ces comptes à l'organisme de contrôle des coopératives, l'OCCE. Le compte rendu financier est joint en annexe.

La contribution volontaire des familles, 16€ par enfant, est utilisée pour les sorties des classes et leurs activités spécifiques (2,50 € par film pour Ecole et cinéma).

Les sommes récoltées lors de la vente des photos et de la kermesse sont utilisées pour l'ensemble de l'école après décision du conseil de la coopérative (achats de gros matériel, matériel sportif, arts plastiques...).

## 7/ Parking école

Le problème du manque de places de parking le matin est récurrent : la majorité des familles vient en voiture car elles sont souvent éloignées de l'école. La Mairie souhaite que le personnel du groupe scolaire se gare sur le parking de la cantine pour dégager des places sur le parking principal.

## 8/ Aide aux devoirs

Beaucoup de demandes n'ont pu être satisfaites. Problèmes d'organisation l'an passé. Il était difficile de regrouper les enfants pour commencer le temps d'aide aux devoirs. Bilan très décevant à cause du manque d'assiduité des élèves qui ont privé d'autres élèves de l'aide aux devoirs.

## 9/ Travaux (voir liste jointe annexe 1)

### 10/ Ménage du bâtiment

Jusqu'à cette année, le lien se faisait avec Mme Gomez. Maintenant les directeurs de l'ALAE gèrent le relationnel sur le terrain et les problèmes à résoudre. Il y a eu beaucoup de changements d'équipes.

En conseil des maîtres, plusieurs enseignantes ont souligné que le ménage des classes et des parties communes était moins bien réalisé.

### 11/ Questions diverses

1/ Comme dans de nombreuses autres écoles, il est probable que le contrat de l'EVS aide-administrative au directeur d'école Mme Madureira Geneviève ne sera pas reconduit. Son contrat d'un an s'achève le 8/03/17.

2/ Mise en œuvre Livret Scolaire Unique Numérique. Le document n'est pas sorti. Il nécessite une mise place au préalable. Par conséquent, il est possible que les livrets ne soient remis que deux fois durant cette année scolaire.

3/ Questionnement sur l'alimentation des enfants. Les enfants mangent à toute heure et cela questionne l'équipe enseignante sur les questions d'obésité et d'éducation à l'alimentation. Certains enfants ont pour goûter des sucreries. Débat lancé sur cette question qui mériterait une enquête auprès des parents d'élèves.

4/ Les parents délégués font remonter le fait qu'il n'y ait pas de service d'accueil minimum en cas de grève de l'ALAE.

Le directeur

La secrétaire de séance

**Annexe 1 : Liste travaux faits**

1. *Le Perron de la porte du couloir RDC côté cantine a été remplacé par un plan incliné plus accessible*
2. *Filet terrain noir réparé.*
3. *Des paravents dans les urinoirs garçons RDC ont été installés.*
4. *Les protections des poteaux de basket ont été changées et des filets posés.*
5. *La borne C'Zam extérieure a été réparée. Une borne mobile supplémentaire devrait être ajoutée.*
6. *Un frein de porte pour la porte d'entrée ALAE côté parvis de l'école a été posé.*
7. *L'accès au couloir l'école sur le temps ALAE n'est plus direct (suppression d'une poignée). Les personnes doivent passer par la salle de l'ALAE.*
8. *Des étagères pour stocker les cartables ont été installées dans la salle de l'ALAE.*

**Liste travaux à faire**

1. Rappel : toit pour abriter les vélos (demande parents)
2. Extension du toit pour couvrir le lavabo extérieur souvent bouché par les aiguilles de pin (demande parents)
3. Poubelle verte de la cour de récréation non remplacée.
4. Rappel : le portillon de la cour qui donne sur la cantine est trop étroit ; il est dangereux en cas d'alerte attentat (goulot d'étranglement). Il faut le remplacer par un portail plus large et revoir la pente de la rampe d'accès.
5. Rappel : la banquette installée depuis les derniers travaux à l'entrée de l'école côté portail est une marche pratique pour permettre des intrusions pendant les vacances : il serait judicieux de surélever le mur (grillage ?)
6. Rappel : insonorisation bureau à réaliser.
7. Rappel : il manque une cloison mobile dans la salle des maîtres.
8. Rappel : installation au plafond des vidéoprojecteurs dans les classes de CM2 salle N° 5 et N°19.
9. Un volet ne s'ouvre plus dans la classe N° 22 de Mme Pellegrino CM1

10. Néons à remplacer (2 couloir RDC, 3 couloir étage)
11. Mécanisme électrique qui laisse la porte de la cage d'escalier en position ouverte à réparer.
- 12. Rappel : malgré de multiples signalements le WC f côté garçons est toujours bouché.**

**Les demandes de travaux ci-dessous sont issues du Parlement des élèves et semblent pertinentes :**

1. Davantage de lumière dans les toilettes.
2. Refaire les lignes de tous les terrains.
3. Agrandir le préau.
4. Plus de sèche-mains dans les toilettes. (actuellement 2 côté filles / 1 garçons)
5. Réparer les trous dans le bitume de la cour et dans la murette.
6. Placer des protections pour les arbres.
7. Mettre des balayettes dans les toilettes.
8. Boucher les trous dans le terrain d'aventures.
9. Installer des brise-soleil / la climatisation.

## Annexe 2 : Compte rendu du 16e Parlement des élèves jeudi 6 octobre 2016

### Animatrice Mme Guénot prise de notes M . Tissandier

Dominique Olifirenko annonce qu'il va organiser un parlement ALAE sur le temps de l'interclasse : donc nous n'aborderons pas les questions sur le temps de l'ALAE (garderie, cantine).

Mme Guénot présente aux délégués le but du parlement : on débat pour améliorer la vie dans l'école. Les délégués rapportent la parole de leurs camarades, ils les représentent.

Les demandes exprimées ci-dessous devront être débattues ou/et validées en conseil des maîtres :

Acheter des cages de football.

Acheter des ventilateurs pour les classes.

Acheter une cabane pour la cour.

Acheter des ballons pour la cour.

Acheter un baby foot.

Acheter des maillots pour le sport.

Acheter une seconde table de ping-pong.

Pouvoir apporter des billes à l'école.

Pouvoir faire des dessins à la craie dans la cour.

Aller sur le terrain d'aventures pendant les récréations aux beaux jours.

Remettre en service le banc de l'amitié.

Avoir une récréation avec les CP du RDC (pour les CPCE1).

Afficher le contrat de l'école.

Mettre place des médiateurs de cour.

Remettre en place le planning de ramassage des déchets.

Faire un coin vert (potager).

Prévoir un bac pour les objets trouvés.

Faire un journal d'école.

Devenir une école éco-responsable (composteur...).

Davantage de lumière dans les toilettes.

Refaire les lignes de tous les terrains.

Avoir des jeux de cour comme à la maternelle.

Agrandir le préau.

Remonter le mur/ou mettre un grillage dans le prolongement du portail.

Plus de sèche-mains dans les toilettes.

Réparer les trous dans le bitume de la cour et dans la murette.

Réparer la poubelle de cour cassée.

Placer des protections pour les arbres.

Mettre des balayettes dans les toilettes.

Tirer les chasses d'eau dans les toilettes.

Boucher les trous dans le terrain d'aventures.

Installer des brise-soleil / la climatisation.

M. Tissandier

## REGLEMENT INTERIEUR

### Fréquentation et obligations scolaires

Le Directeur et l'Enseignant d'une part, et les familles d'autres part, s'informent mutuellement des absences (motif précis, le cas échéant certificat médical). En cas de maladie contagieuse grave, méningite, diphtérie, rubéole..., certificat médical attestant la complète guérison.

La prise de médicament à l'école doit être prescrite par le médecin de famille et doit faire l'objet d'une entente préalable avec le médecin scolaire.

« Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

### Absences

Les enfants ne peuvent être, sans raison impérieuse, détournés de leurs études pendant la durée de la classe ; des autorisations d'absence peuvent être accordées par le Directeur à la demande écrite de la famille, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

Toute absence doit être immédiatement justifiée. Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur les motifs et la durée de cette absence. Dans le cas contraire, elle est signalée par le maître de la classe, le plus rapidement possible, par tout moyen (appel téléphonique, message écrit ou oral sur portable...), aux parents de l'élève. Ceux-ci doivent, dans les quarante-huit heures, en faire connaître les motifs, avec production, le cas échéant, d'un certificat médical.

Les absences trop fréquentes et non motivées seront signalées par le Directeur à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) et à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

### Horaires

La semaine scolaire est de 26h en moyenne annuelle.

L'accueil des élèves par les enseignants se fait le matin à 8h50, l'après-midi à 13h50.

La classe du matin finit à 12h, celle du soir à 16h15. L'entrée de l'école est interdite pendant les heures de classe à toute personne étrangère au service ou non autorisée. Les parents sont priés d'attendre leur(s) enfant(s) devant le portail de l'école.

Les enfants entrent à 8h50 par le portail de la cour de récréation ; les élèves dont les classes se situent au rez-de-chaussée sortent par ce même portail à 12h et à 16h15.

Les élèves du 1<sup>er</sup> étage sortent à 12h et 16h15 par la porte principale, **sauf la classe n° 8 située au fond du couloir côté cantine qui utilise l'escalier le plus proche et sort par le portail.**

A la sortie de 12h et de 16h 15, les enfants inscrits sur la liste de l'ALAE (cantine, garderie) seront remis par l'enseignant de la classe au personnel de l'ALAE, le reste de la classe est conduit par l'enseignant de la classe jusqu'au portail de l'école.

Pour les élèves qui participent aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), les familles donnent leur accord écrit et seront informées par chaque maître de l'emploi du temps de leur enfant. Les modalités de remise de l'enfant aux familles à l'issue des APC seront précisées par écrit : remise de l'enfant à l'ALAE ou remise de l'enfant aux parents ou enfant qui rentre seul.

Pour des raisons de sécurité, tout élève en retard sera accompagné par ses parents auprès du maître de la classe.

### **Assurances**

Les familles ont intérêt à souscrire une assurance (libre choix de l'organisme assureur) qui couvre non seulement le risque de dommage causé par l'élève mais encore le risque de dommage subi par lui.

### **Hygiène – Sécurité**

La pratique de l'ordre et de l'hygiène doivent permettre aux enfants de contribuer à maintenir un état permanent de propreté dans l'Etablissement. Les enfants ne doivent pas se livrer à des jeux dangereux et violents, frapper des camarades. Ils doivent respecter leur environnement (arbres, arbustes, plantations). Papiers et détritiques devront être placés dans les poubelles.

Il est interdit de jouer derrière les haies, de lancer des pierres, de la terre ou d'autres objets vers la rue comme à l'intérieur de la cour.

D'autre part, sont proscrits tous objets susceptibles d'occasionner blessures et perturbations : cutters, couteaux, pistolets, jeux électroniques, radios, lecteurs de cassettes ou CD, téléphones portables, ainsi qu'argent, bijoux, objets de valeur. L'école décline toute responsabilité pour tout autre matériel apporté par l'élève.

L'utilisation d'un téléphone mobile par les élèves est interdite dans l'école.

La bande jaune délimite sur le sol l'aire de la cour de récréation, la partie côté escalier qui ne doit pas être utilisée. Il est interdit de se suspendre aux panneaux de basket.

Le préau fermé est réservé aux enseignements, aux récréations par temps de pluie et à l'accès aux toilettes.

### **Informatique**

Conformément à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parents d'élèves disposent d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, à l'enregistrement de données personnelles les concernant au sein de Base élèves 1er degré (Décision du Conseil d'État du 19 juillet 2010).

Une charte de bon usage des TICE dans l'école est établie. Elle est signée par les adultes ayant accès aux postes et aux ressources informatiques pédagogiques. Une réflexion sur une utilisation sûre et citoyenne de l'outil informatique sera menée au sein de la classe. Cette réflexion pourra aboutir à la définition de règles de vie.

### **Piscine**

Les activités de piscine sont obligatoires. Toute dispense ne sera accordée que sur présentation d'un certificat médical.

### **Surveillance**

Le service de surveillance (accueil, sortie, récréation) est réparti entre les maîtres. Les exercices d'ensemble (entrée en classe, sortie, déplacement dans l'établissement) devront s'effectuer en bon ordre, en marchant et dans le calme.

Les manquements au règlement intérieur de l'école et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des élèves ou des maîtres peuvent donner lieu à des réprimandes ou sont, le cas échéant, portés à la connaissance des familles. **Tout châtement corporel ou traitement humiliant est strictement interdit.**

Les manquements répétés au règlement pourront aboutir à la mise en place pour l'élève concerné, sur une période limitée, d'un cahier de comportement individualisé visé chaque soir par tous les partenaires de l'école : ALAE, enseignants, parents. Ce cahier est un outil éducatif strictement interne à l'école et ne suivra pas l'enfant dans sa scolarité.

Les enseignants, les familles, et les élèves doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne des uns et des autres.

### **Structures de concertation**

Dans l'école sont constitués un Conseil d'Ecole, un Conseil des Maîtres, un Conseil des Maîtres de Cycle.

Les enseignants peuvent recevoir les parents sur rendez-vous. Le cahier de liaison (ou cahier de correspondance) de chaque élève est l'instrument privilégié du dialogue entre l'école et les familles.

Le présent règlement a été lu et approuvé en Conseil d'Ecole.

**P/ les Enseignants**

**Les Parents**